



LE PRÉCURSEUR,

Le prix
de l'abonnement
est de :
16 fr. pour trois mois,
31 fr. pour six mois,
et 60 fr. pour l'année.

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

LYON, 8 SEPTEMBRE 1828.

Les débats de l'affaire du soldat Florimond ont été interrompus par l'absence de plusieurs témoins essentiels. Après une courte discussion entre le défendeur et l'organe du ministère public, la cour a renvoyé l'affaire à la prochaine session.

— Les voleurs affectionnent notre ville; ils y trouvent sûreté pour leurs opérations. M. le docteur E... vient d'être dépouillé par ces Messieurs d'une précieuse collection de médailles d'or et d'argent, évaluée à plus de 6,000 fr. Elle a été soustraite de son cabinet avec un assemblage de circonstances qui dénote une audace singulière.

— L'alarme a été répandue hier dans le quartier St-Just, par un chien enragé qui l'a traversé, y a mordu plusieurs animaux et même, dit-on, quelques personnes.

— Aujourd'hui, un des pêcheurs dont les bateaux stationnent près du pont Chales X, est tombé dans le Rhône. Dans cet endroit, l'adresse du meilleur nageur n'aurait pu l'empêcher d'être entraîné sous les usines, s'il n'avait réussi à s'accrocher à un câble. On est allé à son secours au moment où la force allait lui manquer.

— L'acteur Darboville a donné à Marseille plusieurs représentations qui ont eu beaucoup de succès.

— On annonce pour jeudi prochain la première représentation du *Siège de Corinthe* sur notre Grand-Théâtre.

— On mande de Bordeaux :

Hier matin, vers huit heures, M. A. Martel, député de la Gironde, traversait le pont, dans une chaise de poste, avec deux dames. La voiture était attelée de trois chevaux de poste, dont un fringant ou vicieux s'agitait outre mesure; le postillon faisant de vains efforts pour le contenir, n'a pu parer le choc contre un cabriolet attelé d'un seul cheval qui faisait même route et se trouvait en avant. C'était celui de M. J. J. Balguerie, aussi député, qui se rendait à son bien de Tresse, et qui, par la violence du contre-coup, a été jeté avec force sur le pavé, sans éprouver néanmoins d'autre mal qu'une vive émotion et quelques faibles contusions. M. Martel s'est élancé de sa voiture : les deux députés se sont reconnus et même embrassés; quelques passans ont donné les premiers soins et prêté la main pour réparer le désordre, autant que le lieu le permettait. M. Martel a continué sa route, après avoir fait ajuster le dégât de sa chaise, et M. Balguerie s'est fait reconduire en ville.

Cet accident pouvait avoir les suites les plus funestes; il nous semble que les maîtres de postes devraient être un peu plus sûrs des chevaux qu'ils emploient dans leur important service public.

— Le relevé des actes du bureau de l'état civil de Marseille pendant la première quinzaine d'août, avait donné les résultats suivans :

Petite vérole. . .	163	} 319
Morts ordinaires. .	156	

Le même relevé, dans la seconde quinzaine du même mois, a donné :

Petite vérole. . .	101	} 293
Morts ordinaires. .	192	

Depuis plusieurs jours, les décès par la petite vérole ne s'élèvent pas au-dessus de 2 à 5 par jour.

— Nous ne cessons d'éveiller la sollicitude de nos concitoyens sur la concurrence que la Grande-Bretagne cherche à faire à nos manufactures de soieries. Nous devons continuer tous nos efforts pour triompher dans une lutte dont les résultats sont d'une si haute importance pour notre cité.

Voici l'état de la consommation de la soie dans le Royaume-Uni pendant chacune des cinq dernières années et le premier trimestre de 1828. Nous l'empruntons à la *Revue Britannique*, recueil aussi amusant qu'instructif.

	Soie brute.	Soie filée.
1823	2,104,357 liv.	563,864 liv.
1824	3,547,777	463,271
1825	3,047,416	559,642
1826	1,964,188	289,325
1827	3,759,138	454,015
1828 Trimestre finissant le		
5 avril	1,131,171	112,563

Ce qui suppose que dans l'année 1828 la consommation sera de 4,524,684 449,452

— Le tableau du prix des grains, pour servir de régulateur de l'exportation et de l'importation, pendant le mois de septembre, vient d'être publié.

Dans le Jura, le Doubs, l'Ain, l'Isère, les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes, le prix moyen de l'hectolitre est fixé à 23 f. 19 c. pour le froment, 13 f. 54 c. pour le seigle, 13 fr. 50 c. pour le maïs, 8 f. 79 c. pour l'avoine.

En comparant ce tableau au précédent, on remarque qu'il y a eu baisse sur le froment de 1 f. 86 c. pour cette classe, dont les marchés régulateurs sont Gray, Saint-Laurent et le Grand-Lemps.

A M. le Rédacteur du PRÉCURSEUR.

Brignais, 7 septembre 1828.

Monsieur,

Brignais, petite ville célèbre par la bataille contre les grandes compagnies, en 1361, où périrent Jacques de Bourbon et son fils, possède une source d'eau minérale froide, située dans une exposition agréable, à cinq minutes de la place, auprès de la petite rivière du Garon, non loin de beaux restes d'aqueducs. Un abord facile, le voisinage de plusieurs auberges bien tenues, les mœurs hospitalières des habitans, les réparations que l'on se propose de faire, promettent aux malades toutes les choses nécessaires et favorables à leur santé.

L'odeur d'œufs couvés, la saveur nauséabonde que présente cette eau, son analyse par les dissolutions de plomb, la teinture de tournesol, l'hydrochlorate de baryte, le nitrate d'argent, l'hydrocyanate de potasse, l'infusion de noix de galle, le sirop de violettes, l'acide oxalique, l'ébullition, l'évaporation, etc. etc., y ont démontré les principes constituans suivans, dont je ne peux garantir entièrement l'exactitude.

Sur une bouteille de vingt onces, on trouve deux grains de soufre sous la forme de gaz hydrogène sulfuré, trois quarts de grain de carbonate de fer, trois grains de carbonate de magnésie, et un quart de grain de celui de chaux et de soude, enfin demi-grain d'oxide de fer.

D'après cet exposé, il est facile de voir que cette source sulfureuse, et surtout ferrugineuse, peut devenir d'un grand secours dans le traitement de plusieurs maladies. Je n'en ferai point ici l'énumération, pour prévenir les inconvéniens que présente l'emploi de toutes les eaux minérales, lorsque les malades s'y rendent sans l'ordonnance d'un médecin expérimenté.

Si vous jugez convenable de donner une place à cette lettre dans votre intéressant journal, vous obligerez, Monsieur, votre, etc.

SIBERT, adjoint, D. M. M.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs l'extrait de plusieurs lettres écrites à des dates diverses d'Alexandrie (Egypte), et apportées par le brick le *Voltigeur* qui vient d'arriver à Marseille.

« On fait ici la même opération pour repeupler une province qu'en Angleterre pour armer une flotte, la presse. On arrête tous les hommes de 15 à 60 ans, on les distribue dans les campagnes où le manque de bras paralyse tout.

Il est arrivé avant-hier de Constantinople en 10 jours, un envoyé du Grand-Seigneur; Neggili-Effendi, c'est son nom, a d-t-on une mission très-importante, il est parti de suite et n'a donné que quelques instans d'audience à notre gouverneur, rien n'a transpiré. On pense généralement qu'il sera venu pour solliciter de nouveaux secours d'argent.

Il paraît que l'évacuation de la Morée est une chose décidée et qui doit s'effectuer sous peu. Une corvette française venue de Navarin annonce que deux vaisseaux anglais doivent en partir après elle et venir prendre les Grecs (8000 esclaves) que l'on réclame du pacha, et en même tems escorter les bâtimens égyptiens qui doivent aller prendre Ibrahim avec ses troupes et le ramener ici. Cette nouvelle a été donnée par les officiers de la corvette.

On ignore toujours le but de la mission de l'envoyé du Grand-Seigneur, seulement on présume qu'il a apporté quelques nouvelles qui n'ont pas fait plaisir au pacha; car celui-ci, contre son ordinaire, n'a pas dit un seul mot de l'objet de l'ambassade; seulement on remarque qu'il est de fort mauvaise humeur, et la supposition générale, qui est partagée par les plus clairvoyans, c'est que l'on veut encore décider Méhémet Aly à quelques grands sacrifices d'hommes et d'argent, et que peut-être on exige de lui que son fils et les troupes qu'il commande, au lieu de revenir en Egypte, passent en Romélie et se joignent aux soldats du sultan, ce qui du reste serait très-naturel, mais en même tems très-malheureux pour le pays, attendu que ce serait une armée perdue, et qu'Ibrahim se trouverait probablement éloigné pour toujours du royaume de son père.

Nous avons toutefois ressenti un premier effet des dépêches de Constantinople. Le pacha a ordonné depuis deux jours au consul russe d'enlever les armes de son empereur et de baisser son pavillon. Cela a été exécuté immédiatement.

Alexandrie, 1^{er} août. — Il paraît que le personnage de Constantinople est effectivement venu pour demander au pacha de nouveaux secours d'hommes et d'argent, et pour l'engager à faire passer en Romélie Ibrahim et son armée, dans le cas où ils seraient obligés d'évacuer la Morée. On se demande quel parti prendra le pacha : s'il veut se conserver l'amitié du Sultan, il faut qu'il fasse le sacrifice de son armée et qu'il se résigne à ne plus revoir son fils.

Depuis que notre pacha a reçu cette nouvelle, on dit qu'il est dans une agitation extraordinaire et d'une humeur inabordable.

Alexandrie, 4 août. — Il est successivement arrivé en côte le vaisseau anglais que je vous ai signalé, une frégate, une corvette, une goëlette, deux bricks et un vaisseau; ce dernier est monté par l'amiral Codrington. Ces sept bâtimens sont mouillés dans le port, positivement à la même place qui fut occupée, il y a quinze mois, par lord Cochrane. Une nouvelle goëlette est venue par lementer, ce matin, pendant près de deux heures, avec la flotille anglaise; elle a pris le large, et nous

avons perdue de vue. Il paraît que l'amiral attend encore un autre vaisseau et plusieurs frégates ou corvettes; il doit également arriver d'un moment à l'autre une division russe de 10 à 12 voiles. Quelques personnes prétendent que nous verrons aussi arriver quelques armemens français.

Le pacha avec lequel l'amiral anglais veut avoir une entrevue est prévenu de tout cela, et doit arriver cette nuit. Il paraît que l'on demande impérieusement l'évacuation de la Morée, et la restitution immédiate de tous les esclaves grecs; c'est du moins le but que l'on suppose à l'apparition de toutes ces forces navales. On ne le connaîtra que quand le pacha aura passé quelques jours ici.

Il est arrivé ce matin une grosse corvette de 36 canons; mais c'est un bâtiment de plaisance, qui porte un lord fort riche et qui a la manie des voyages sur mer; il est entré dans le port, et va parcourir l'Égypte. A la chute du jour, il y avait deux voiles en vue; mais on ne les a pas reconnues.

Les armemens de guerre français que nous avons dans le port se composent de deux corvettes et une frégate.

Du 6 août. — Depuis ma dernière du 4, il est successivement arrivé à lord Codrington différents navires de guerre, et il attend encore deux vaisseaux, une frégate et deux bombards; mais ces armemens arrivent trop tard pour intimider le pacha; car il vient de ratifier le traité d'Ibrahim avec les amiraux intervenans pour l'évacuation de la Morée. Ce sont les consuls d'Angleterre et de France qui ont été chargés de cette négociation, l'amiral anglais ayant déclaré qu'il ne consentait à descendre à terre que lorsqu'il serait certain que sa proposition serait acceptée; et qu'en cas de négative, il mettrait l'Égypte en état de blocus absolu, et que 12 à 15 voiles russes, qui se trouvent à 25 lieues, viendraient employer d'autres voies que celles des négociations, etc. etc. Ces menaces ont produit leur effet, et le pacha a consenti à ce que l'on exigeait. Ainsi dans trois ou quatre jours, tous les navires égyptiens qui sont dans le port devront partir sous l'escorte des armemens anglais pour aller prendre en Morée l'armée égyptienne et son chef, laquelle est évaluée à 14 ou 15,000 hommes, reste d'environ 50,000 partis d'ici.

Il paraît que l'on n'a pas beaucoup insisté sur la question des esclaves, vu l'impossibilité de l'entière restitution. La majeure partie était des femmes qui se sont fait musulmanes, et alors celui qui les achète les épouse, ou bien elles entrent dans les sérails des grands-seigneurs, et alors la religion défend de les en retirer. Il restait dans les galères 158 esclaves hommes, qui seront demain mis en liberté, et transportés chez eux par navires anglais.

Un dernier article de cette espèce de capitulation porte que les diverses places fortes de la Morée seront évacuées par l'armée d'Ibrahim, mais qu'elles seront remises, non aux Grecs, mais à une garnison de sujets du grand-seigneur.

Le pauvre ambassadeur du Sultan devra retourner content.

Voici l'extrait d'une lettre sans date, d'un jeune officier de marine: En passant devant Athènes, pendant la nuit, nous vîmes cette ville tout en feu, ainsi que les plaines qui l'entourent. Les Turcs l'incendient, persuadés qu'ils seront bientôt forcés de la quitter.

MARSEILLE, 5 septembre 1828.

(Correspondance particulière du Précurseur.)

On vient de terminer le nolisement des navires; la majeure partie est déjà rendue à Toulon, les autres s'y rendront sous peu de jours pour transporter les vivres, le matériel, etc.

Les approvisionnemens en viande seront faits par l'Italie; un entrepreneur a traversé notre ville et a pris quelques arrangements pour son service.

Il paraît que l'on craint la pénurie du chauffage, puisque l'on a embarqué beaucoup de charbon et du bois. L'approvisionnement de ce service sera facile à faire par la Dalmatie et la Corse, car c'est de cette île que se tire la majeure partie du bois qui se consomme ici et dans les départemens limitrophes du littoral.

L'expédition partie le 17 août, a été rencontrée entre la Sardaigne et le cap Bon, le 24; et celle partie le 20 a été rencontrée le 25 à la hauteur du cap Loricani. Il n'y a pas de doute qu'elles ne soient toutes deux arrivées à leur destination.

Lord Cochrane est arrivé et est descendu à l'hôtel Beauveau. Le bâtiment à vapeur le *Mercury*, acheté pour compte grec, n'est pas encore arrivé, et on n'en a même aucune nouvelle.

Un bâtiment de guerre anglais est arrivé dans ce port; il était parti d'Alexandrie le 11 août, et de Malte le 1^{er} septembre. Voici en résumé ce que l'on a appris par le rapport du capitaine et par les lettres de commerce dont il était porteur, car les dépêches pour le gouvernement ont été expédiées de suite à Paris:

L'amiral Codrington était parvenu à négocier avec le pacha l'évacuation de la Morée.

Des bâtimens de transport étaient partis d'Alexandrie pour aller prendre Ibrahim et son armée.

On n'avait à Alexandrie aucune nouvelle de fraîche date relativement à la marche des Russes.

La flotte française, portant l'expédition de la Morée, avait été vue le 26 août à la hauteur de Malte.

TOULON, 5 septembre 1828.

(Correspondance particulière du Précurseur.)

La corvette la *Victorieuse*, arrivée du Levant depuis quelques jours, purge sa quarantaine dans notre lazaret. Elle apporte des lettres de la corvette *l'Echo*, annonçant que ce bâtiment, chargé d'aller à Patras pour prendre des prisonniers grecs, a reçu défense d'entrer dans ce port. Le commandant de la corvette, ne tenant aucun compte d'un pareil ordre, a voulu entrer, et la garnison turque a fait feu. Il y a eu deux hommes de tués et trois de blessés à bord de la corvette, qui s'est retirée sans répondre au feu des batteries.

Hier au soir le brick *l'Emulation* a mouillé dans notre rade, venant du Levant. Il a rencontré notre première expédition partie le 17 dernier, à 40 lieues de la Morée. C'est le 27, qu'il l'a vue, naviguant bien ralliée; et le lendemain 28 au soir, il a aperçu le reste de la première expédition. Il est donc à supposer que le 29 au plus tard, l'expédition aura touché terre.

Le colonel Fabvier est en quarantaine à bord de *l'Emulation* (1).

La seconde expédition est partie le 2 courant, et l'on fait des préparatifs pour une troisième, qui partira, à ce qu'on prétend, le 15 courant. Plusieurs bâtimens sont arrivés pour en faire partie, et l'on en attend un plus grand nombre.

PARIS, 6 SEPTEMBRE 1828.

Avant de quitter Châlons, le septembre, le roi, accompagné de M. le Dauphin, est allé visiter le bel établissement de l'école royale des arts et métiers. S. M. est d'abord entrée dans la chapelle de l'établissement, puis elle a visité en détail les divers ateliers, où les élèves se livraient à leurs travaux habituels. Elle a, ainsi que M. le Dauphin, adressé à chaque maître et à plusieurs élèves des questions bienveillantes, et qui prouvaient tout l'intérêt que le roi prend à une école destinée à donner à la France des chefs habiles dans les diverses branches d'industrie.

Les élèves de la fonderie ont coulé, en présence du roi, un coute fort ressemblant de S. M. et ont eu l'honneur de le lui présenter peu d'instans après.

Après avoir parcouru les salles de dessin, de serrurerie, d'ajustage, de charonnage, S. M. est entrée dans une vaste salle, disposée pour la distribution des prix, qui devait avoir lieu le lendemain. Là, étaient exposés les nombreux dessins des élèves, et les principaux travaux exécutés dans chaque genre d'industrie pendant le cours de l'année.

S. M. a paru très-contente des succès de cet établissement, qui contient en ce moment deux cent soixante élèves, dont le nombre doit être porté à quatre cents. Elle a témoigné plusieurs fois sa satisfaction au directeur de l'école, aux maîtres et aux jeunes gens qui font partie de ce bel établissement, fondé par les soins du vertueux Larochehoucault-Liancourt.

Le roi est parti à onze heures de Châlons. Il est descendu de voiture à Notre-Dame-de-l'Épine, ancienne église très-re-

(1) On nous assure qu'une lettre reçue à Lyon et écrite à bord de la *Ville de Marseille*, vaisseau qui porte le général Maison, annonce que ce général a pris avec lui le colonel Fabvier et l'a ramené en Grèce, où il aura un commandement dans l'expédition.

(Note du rédacteur.)

marquable par son architecture gothique: S. M. y a fait une courte prière et est arrivée à 5 heures à l'arc de triomphe élevé à l'entrée de la ville de Verdun.

S. M. a fait son entrée, escortée par le 7^e régiment de dragons, au bruit des cloches de la cathédrale. Elle a traversé la ville au pas, pour se rendre au palais épiscopal, où elle est descendue.

Le lendemain, le roi est parti à onze heures pour Metz, où il est arrivé.

Nous avons eu occasion de parler avec détail de l'adjudication passée, en juillet dernier, pour le service des malles-postes. On se rappelle qu'en cette circonstance, M. de Vaulchier viola si ouvertement toutes les lois économiques et celles du bon sens administratif, que M. Roy, qui n'ose renvoyer ce directeur, fut au moins contraint d'annuler le marché d'enfant prodige, passé par lui à 5 1/2 au-dessus de la soumission la moins élevée, sous prétexte que le moins exigeant des soumissionnaires, au lieu de déposer son cautionnement en rentes, l'avait versé en capital, bien que ce capital fût de beaucoup supérieur à la somme exigée ou 5 p. 100 ou en 3 p. 100.

La nouvelle adjudication des malles-postes a eu lieu aujourd'hui; voici à quel prix ce service, adjugé il y a un mois à 69 c., quoique demandé à 64 c. 1/2, a été soumissionné dans cette nouvelle épreuve. La proposition la plus élevée était inférieure de 1/4 de centime à celle qui avait fait la base du premier marché. Elle avait été faite par M. le baron d'Este. Après lui venaient MM. Martel et Calmelet, à 69 c. l'un et l'autre; puis M. Lugol, reproduisant ses offres de 64 c., repoussées il y a un mois; et enfin M. M. Grosjean, qui d. 73 c., prix de leur soumission à la même époque, étaient descendus à 59 c. 3/4, et c'est à eux que la préférence a été accordée. Ces Messieurs, qui sont actuellement en possession du même service, l'avaient soumissionné il y a quelques années à un taux de 66 1/2, plus élevé que celui qu'ils acceptent aujourd'hui, et dont nécessairement ils attendent encore des bénéfices.

A ce nouveau marché passé pour dix ans, l'administration gagne 1,360,000 fr.; il n'a pas tenu à M. Vaulchier que ce bénéfice fût réduit de 366,500 fr., mais comme cette réduction était sans doute bien loin d'affecter ce traitement attaché à la place, il n'y prenait pas garde.

Les paiemens de la fin du mois ont été extrêmement difficiles à cause du refus presque général des billets de banque de 500 fr. Les habitans des quartiers éloignés de la Banque qui, ne prévoyant pas ce qui leur arriverait, avaient négligé de faire opérer à l'avance l'échange de ces billets, ont principalement souffert, en raison de la presque impossibilité dans laquelle ils étaient de se procurer des espèces, la même cause empêchant leurs voisins de leur en donner.

M. le major Haussem, attaché à l'état-major du roi de Danemark, et d'autres officiers de l'armée danoise, ont demandé à servir dans l'expédition française partie de Toulon; ils en ont obtenu l'agrément de S. M.; ils doivent se rendre auprès du général Maison.

Le roi Frédéric-Guillaume vient de rendre un décret pour les militaires absens, à peu près dans les termes de notre loi de 1817 sur le même sujet.

Nous avons, il y a quelques jours, annoncé que des charrettes chargées de pain avaient parcouru lundi la capitale, débitant leur marchandise à 50 cent. les quatre livres; un journal dit aujourd'hui que la police a fait saisir ce pain, qui était de fort mauvaise qualité, et qui avait été expédié à Paris par des boulangers du dehors. Les conducteurs se seraient esquivés en voyant la tournure que prenait cet acte de philanthropie intéressée.

Une demande ayant été adressée au ministre de l'instruction publique, à l'effet d'obtenir que la société d'amélioration pour l'enseignement primaire, à Paris, fut appelée à prendre part dans les 100,000 fr. votés par les chambres à titre d'encouragement, pour l'éducation des classes pauvres, S. Ex. a répondu qu'elle se faisait un plaisir d'accéder à la demande qui lui a été adressée, et qu'une somme de 1,000 fr. serait mise à la disposition de la société d'instruction élémentaire.

Un chimiste distingué de Philadelphie, à l'aide d'une espèce de dissolution et de vaporisation de sels alcalins, première qualité, a obtenu un fluide deux cents fois plus léger que l'air atmosphérique. Dernièrement, en présence d'une partie de la population de Philadelphie, il s'est élevé en moins de deux minutes à plus de 800 toises de hauteur, dans une nacelle surmontée d'outres en taffetas, renfermant une quantité suffisante de gaz dont il est l'inventeur. Sa nacelle, qui manœuvrait à l'aide de rames et d'un gouvernail adapté par un mécanisme fort ingénieux, fendait l'air en tous sens avec une rapidité extraordinaire. Il est descendu, après une course de près d'une heure et demie seulement, à 45 lieues nord-est de Philadelphie.

Nous apprenons, par une voie particulière, que S. A. R. le duc de Clarence est sur le point de reprendre la direction suprême de l'amirauté. Il paraît que tous les obstacles ont été aplanis de concert avec le duc de Wellington, pour qui cette circonstance sera un succès au lieu d'un échec. Le prince a apporté de son côté toute la modération et les concessions compatibles avec l'honneur et son rang. (Gazette de France.)

Des lettres d'Italie annoncent que le grand-duc de Toscane, l'archiduc Régner et le duc de Modène vont se rendre à Vienne où ils sont appelés.

C'est de Toulon que les numéros du *Courrier d'Orient* seront expédiés simultanément sur tous les points de la France et de l'étranger. Les communications qui existent entre la France et

les divers pays du Levant, assurent aux abonnés qu'ils recevront ce journal avec assez de régularité et de célérité pour devancer tous les autres journaux politiques qui donnent les nouvelles de la Grèce.

Les personnes qui voudront n'éprouver aucun retard dans l'envoi du *Courrier*, sont priées d'adresser franco leur demande et le montant de leur abonnement, ainsi que les lettres et paquets destinés à la direction du journal, les réclamations, etc.

A Toulon, chez L. Laurent, libraire, sur le port;
A Paris, chez Cassin, rue Taranne, n° 12; Bobée et Hingray, libraires, rue de Richelieu, n° 14;

A Marseille, chez Campin, libraire.
Et chez tous les directeurs des postes et les principaux libraires de la France et de l'étranger. (141)

ANNONCES JUDICIAIRES.

Appert que par jugement rendu au tribunal civil de première instance, séant à Lyon, le trente août mil huit cent vingt-huit, enregistré et expédié, la dame Jeanne Sourd, lingère, demeurant à Lyon, quai Pierre-Scise, n° 98, a été séparée, quant aux biens, du sieur François Romier, son mari, ouvrier tailleur, demeurant audit lieu.

M^e Elloi-François Deblisson, avoué, près le tribunal civil de Lyon, a occupé pour la dame Romier.

Pour extrait : Signé DEBLISSON. (144)

De par le Roi.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

D'immeubles dépendant des successions de Jean-Claude Jay et de Pierrette Basset sa seconde femme.

En l'étude de M^e Benoit Rappet, notaire royal à la résidence de Grezieux-la-Varenne, canton de Vaugeray, commis à cet effet, par jugement du tribunal civil de Lyon, du premier décembre mil huit cent vingt-sept, enregistré le douze du même mois par Margarita, qui a perçu les droits, et après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, il sera procédé à la vente, au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés, dépendant des successions de Jean-Claude Jay, qui était cultivateur au lieu de Craponne, territoire de la Patellière, commune de Grezieux-la-Varenne, et de Pierrette Basset sa seconde femme.

Cette vente est poursuivie à la requête d'Arne Jay, fille majeure, sans profession, demeurant à Saint-Etienne (Loire), seul enfant du premier mariage dudit Jean-Claude Jay avec Antoinette Ferrière; d'Etienne Marcelin Jay, fabricant d'étoffes de soie, demeurant à Lyon, rue de Trian, n° 8; de Pierre Lafont, fabricant de velours et propriétaire, et d'Elisabeth Jay son épouse, de lui autorisée; de Claude Jay, propriétaire et tisserand, tuteur-décerné à François, Jean-Marie et Etienne Jay, mineurs, sans profession; demeurant tous audit lieu de Craponne, commune de Grezieux-la-Varenne; lesdits Etienne-Macelin, Elisabeth, François, Jean-Marie et Etienne Jay, issus du second mariage dudit Jean-Claude Jay avec ladite Pierrette Basset, de laquelle ils sont seuls héritiers, et tous encore co-héritiers dudit Jean-Claude Jay.

Lesquels ont fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^e Benoit-Claude Julien, avoué près le tribunal de première instance de Lyon où il demeure, rue du Bonfil, n° 29;

Contre Marie-Julie Mermet, veuve dudit Jean-Claude Jay, bonne d'enfants, demeurant à Lyon, montée St-Sébastien, tant en son nom que comme tutrice légale de Benoit et Claude-Marie Jay, ses deux enfants mineurs, sans profession, demeurant audit Craponne.

En présence de 1^o Jean-Marie Basset, propriétaire-cultivateur, demeurant à Brissieux, subrogé-tuteur desdits mineurs François, Jean-Marie et Etienne Jay; 2^o Georges Darcey, tisserand, demeurant audit Craponne, commune de Grezieux-la-Varenne, en sa qualité de subrogé-tuteur ad hoc desdits Benoit et Claude-Marie Jay, mineurs.

Les immeubles à vendre consistent 1^o en un corps de bâtiments, composé de rez-de-chaussée et de deux étages, contenant 83 centiares de superficie, estimé cinq cent cinquante francs, ci. 350 fr. » c.

2^o En une cour ou aisance, contenant 1 are 1 centiare, estimée vingt-cinq francs, ci. 25 »

3^o En un jardin, contenant 2 ares 80 centiares, estimé cinquante francs, ci. 50 »

4^o En une terre et jardin, de la contenance de 16 ares 80 centiares, estimés deux cent soixante francs, ci. 260 »

5^o En une vigne contenant 90 ares 70 centiares, estimée dix-sept cent cinquante francs, ci. 1,750 »

6^o En une bordure de bois contenant 6 ares 24 centiares, estimée cinquante francs, ci. 50 »

Tous ces objets formant un seul et même, situé au territoire de la Patellière, lieu de Craponne, commune de Grezieux-la-Varenne, canton de Vaugeray, arrondissement de Lyon (Rhône), contiennent ensemble une superficie de 1 hectare 22 ares 55 centiares, soit environ 9 b. cherées et demie, mesure de Lyon; leur estimation totale, faite par expert, se porte à la somme de deux mille six cent quatre-vingt-cinq francs, ci. 2,685 fr. » c.

Une cuve placée dans le cellier, de la capacité d'environ 50 hectolitres, est également comprise dans la vente, et a été évaluée, dans le rapport d'expert, à trente-six francs, ci. 36 »

Ce qui porte l'estimation générale à deux mille sept cent vingt-cinq francs, ci. 2,721 fr. » c.

Tous lesdits biens seront adjugés en un seul lot, au pa-dessus de ladite estimation de deux mille sept cent vingt-cinq francs, et outre les clauses et conditions du cahier des charges.

L'adjudication préparatoire a eu lieu en vertu du jugement dudit jour premier décembre mil huit cent vingt-sept, pardevant ledit M^e Rappet, notaire, et en son étude, à Grezieux-la-Varenne, le treize juillet mil huit cent vingt-huit, ou plutôt, et à défaut d'enchérisseurs, il a été donné acte de cette formalité.

L'adjudication définitive avait été fixée au dimanche vingt-quatre août mil huit cent vingt-huit, mais ce jour-là aucun enchérisseur ne s'étant présenté, un jugement du tribunal civil de Lyon, du treize même mois, enregistré, a autorisé les poursuivants à faire procéder à ladite vente, même au-dessous de l'estimation. Et en effet, cette adjudication définitive sera traicnée le dimanche vingt-un septembre mil huit cent vingt-huit, à dix heures du matin, même au-dessous de la somme de deux mille sept cent vingt-cinq francs, montant de l'estimation, et outre les clauses et conditions du cahier des charges.

Nota. S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Julien, avoué des poursuivants, demeurant à Lyon, rue du Beuf, n° 29, ou en l'étude de M^e Rappet, notaire à Grezieux-la-Varenne, où le cahier des charges est déposé.

Signé : JULIEN, avoué. (145)

Mercredi prochain dix septembre présent mois, dix heures du matin, sur la place de St-Michel de cette ville, il sera procédé à la vente forcée des objets mobiliers saisis au préjudice du sieur Condamin, rentier, demeurant à Lyon, rue de la Reine, par procès-verbal de l'huissier Chavet, en date du vingt-huit août dernier, au requis du sieur Jérôme Clerc, marchand de vin, demeurant à Lyon, place de la Charité, n° 26.

Les objets à vendre consistent en tables, garde-robe, commode, chaises, tableaux, batterie de cuisine, etc.

Le tout au comptant. CHAVET. (137)

ANNONCES DIVERSES.

VENTE VOLONTAIRE.

Le vingt du courant, à dix heures du matin, pardevant M^e Laforest et son collègue, notaires à Lyon, et en l'étude dudit M^e Laforest, rue de la Barre, n° 2, il sera procédé à la vente aux enchères de l'ancien café Teissier, établi à Lyon place des Célestins, exploité par Arnoux et comp^e, connus sous la désignation de café du *Messager des Dieux*. Ce café est parfaitement décoré. Il est en pleine activité, et d'un revenu assuré.

La vente comprendra tout le mobilier, les ustensiles, les décors, agencemens, et les avantages de la location.

Il sera également procédé à l'adjudication au plus offrant des recouvrements dont il sera fait un lot séparé.

Les clauses et conditions de la vente dont il a été dressé acte seront communiquées par ledit M^e Laforest, qui est chargé de recevoir des offres et de traiter de gré à gré avant le jour de la vente.

On donnera des facilités pour les paiements. (129-2)

A VENDRE.

TERRE DE BOIS-DIEU.

Située sur la commune de Lissieu, fort rapprochée de Limonest et de la grande route de Lyon à Paris, à vendre en totalité ou par parties.

Cet immeuble se compose, 1^o d'un ancien château meublé, formant habitation pour les maîtres, chapelle garnie de ses ornemens, cours, jardin, terrasses, beaux ombrages, pièces d'eau, bassin, sources et réservoirs, pré, vignes et verger de réserve; 2^o de deux corps de domaine, consistant chacun en prés, terres, vignes et bois, le tout de l'étendue de 520 bicherées lyonnaises.

Cette terre se trouve dans une exposition agréable et champêtre, elle est à une heure et demie de Lyon.

Les fonds sont de première classe, et une partie de l'immeuble d'une étendue de 180 bicherées, dans laquelle se trouvent les bâtiments, est close de murs en pierre, avec barrières de fer.

Sa composition totale est :

De 270 bicherées de terre;

De 95 bicherées de prés;

De 50 bicherées de vignes;

De 125 bicherées de bois, dont partie en haute futaie.

S'adresser, pour les renseignements, sur les lieux, soit dans l'immeuble, aux propriétaires, soit à M^e Joannard, notaire à Chasselay, et à Lyon, à MM^{es} Coste, notaire, rue Neuve, et Lecourt, notaire, rue Puits-Gaillot. (28-8)

Divers meubles et ustensiles d'un fonds de liquoriste, tel que foudres de diverses grandeurs, une grosse romaine, chevaux et cabriolets de voyage, un alambic neuf, futailles de toutes grandeurs.

S'adresser place Saint-Laurent, n° 5. (147)

Pour cause de départ.

Jument, hors d'âge, bonne pour la selle et le cabriolet. S'adresser de 8 heures du matin à 5 heures du soir, place Louis XVIII, maison de M. Urasco, au 2^e. (116-2)

A vendre de suite.

Un ancien fonds de mercerie demi gros et détail. S'adresser au bureau du journal. (120-5)

A vendre de suite pour cause de départ.

Un joli mobilier, consistant en un bureau, commode, bois de lit, tables, glaces, gravures, etc.

S'adresser rue du Griffon, n° 3, au 4^e, première porte à gauche. (158)

A LOUER.

A louer de suite ensemble ou séparément.

Vastes magasins et appartemens au premier, place Saint-Laurent, n° 5. S'adresser à M. Noilly. (146)

AVIS.

Les sieurs Crottet, Gattofrey-Boisnard et C^e, étrangers à cette ville, où ils n'ont même aucun domicile, sont circuliers en France, en Italie, en Allemagne, à Genève, et dans le reste de la Suisse, le prospectus d'une société par actions, pour l'exploitation et la centralisation des services des messageries à Lyon, pour toutes les routes qui y aboutissent, celles de Paris exceptées.

Les auteurs de ce projet affirment que cette place importante éprouve, sous le rapport des messageries, des besoins urgents dont elle réclame depuis long-temps la cessation, et ils prétendent y mettre un terme.

On pourrait croire, d'après le ton d'assurance de MM. Crottet, Gattofrey-Boisnard et C^e, que la seconde ville de France n'offre aucune ressource aux voyageurs et au commerce, et que les moyens de communication y manquent absolument.

Pour détruire une assertion aussi ridiculement fautive, on croit devoir annoncer, que toutes les routes que les auteurs du prospectus en question proposent d'exploiter, le sont déjà, et, depuis long-temps, par des maisons très-experimentées dans la branche d'industrie dont il s'agit, que ces maisons correspondent journellement entre elles, de manière à former un établissement central, et que bien loin d'être disposées à abandonner leurs entreprises, elles luttent de tous leurs moyens, avec quiconque se présentera pour leur faire concurrence.

Lyon le 5 septembre 1828.

Un entrepreneur de roulage. (128)

Un négociant de la capitale, ayant une bonne clientèle bien établie, désirerait trouver un associé qui pourrait disposer de 20 à 2,500 fr., soit un jeune homme qui pourrait voyager, ou un homme d'un certain âge pour la tenue des livres.

S'adresser de suite au bureau par lettre cachetée, aux lettres M. P. F. (143)

Il a été trouvé samedi soir un chien courant, manteau noir marqué de feu: la personne qui l'aurait perdu, est priée de s'adresser à M. Rampin, chez M. Lombardin, supérieur du collège, à Montluel. (140)

M. Soulay, peintre d'histoire, nous prie d'informer le public qu'il vient d'organiser une école de dessin et de peinture située rue St-Marcel, n° 44. Cette école est ouverte tous les jours, depuis le matin jusqu'à la nuit, excepté les dimanches et jours fériés.

Les personnes qui seront dans l'intention d'apprendre le dessin ou de cultiver la peinture, trouveront chez lui tous les matériaux utiles et les soins nécessaires à leur avancement. (15-2)

SPECTACLES DU 9 SEPTEMBRE

GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

LA PETITE VILLE, comédie. — LES RENDEZ-VOUS BOURGEOIS, opéra. — LE DÉSERTEUR, ballet.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

PHILIBERT MARIÉ, vaudeville. — LE CHALET, vaudeville. — FROSTIN MARI GARÇON, vaudeville. — LA MANIE DES PLACES, vaudeville.

BOURSE DU 6.

Cinq p. o/o consol. jous. du 22 mars 1828. 108 fr 75 70 75.
Frais p. o/o, jous. du 22 juin 1828. 75 fr 65 75 70 65 70.
Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1827. Rentes de Naples.
Cert. Falcognet de 25 ducats, change variable, jous. de janvier 1828. 79 fr 75 10 5 79 fr 75 79 fr.
Id. français, de 50 ducats chan. fixe 425 45 50, jous. de janvier 1828.
Oblig. de Naples, emp. Rothschild, en liv. ster. 25 fr. 50.
Rente d'Espagne, 5 p. o/o cert. franc. jous. de mai 1828. 75 fr.
Empr. royal d'Espagne, 1825, jous. de janv. 1828. 75.
Rente perpétuelle d'Esp. 5 p. o/o, jous. de janv. 49 fr 47 18 45 58.
Met. d'Autriche 1000 fl. 125 fr de rente. Ad. Rothschild.
Emp. d'Haiti rembours. par 25 eme. Jou. de juil. 1828. 62 fr 62 57